



Sites de :

**Mulhouse
Thann
Cernay
Bitschwiller-lès-Thann
Sierentz
Rixheim
Altkirch
Saint-Louis**

Groupement Hospitalier de Territoire de Haute-Alsace

DELEGATION DE SIGNATURE

PREAMBULE A TOUTE DELEGATION

Màj 01/2024

Vu l'article L 6143-7 du code de la santé publique,

Vu le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de l'ARS Alsace n° 2014/1017 du 17 juillet 2014 portant création de l'établissement public de santé intercommunal dénommé « Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace »,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 04 décembre 2018 portant nomination de Madame Corinne KRENCKER en qualité de directrice du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace,

Vu l'arrêté de l'ARS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine n° 2016/1653 du 1^{er} juillet 2016 fixant la composition du Groupement Hospitalier de Territoire de Haute-Alsace,

Vu l'arrêté de l'ARS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine n° 2016/1899 du 22 juillet 2016 relatif à la fusion du centre hospitalier d'Altkirch, du centre hospitalier de Sierentz et de l'EHPAD de Rixheim avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace,

Vu l'organigramme de la direction en vigueur,

La directrice du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace, dénommé ci-après GHR Mulhouse et Sud-Alsace, donne délégation de signature dans les conditions ci-après définies :

Article 1 : Les délégataires ci-après mentionnés s'engagent à utiliser la délégation qui leur est consentie dans le respect de la réglementation en vigueur et à en rendre compte à leur supérieur hiérarchique.

Article 2 : En ce qui concerne les délégations de signatures consenties pour les engagements de dépenses, le délégataire s'engage à utiliser la délégation qui lui est consentie dans le respect de la réglementation et dans la limite des crédits de dépenses régulièrement ouverts et autorisés.

Dans tous les cas, le cumul des dépenses engagées par gestionnaire se fait dans le respect strict du code des marchés publics sans que le cumul des dépenses pour une même famille de produits ne puisse excéder le montant des seuils des marchés publics.

Signature de Mme Corinne KRENCKER

SIGNE

Direction des Affaires Financières

Madame Corinne KRENCKER, Directrice du GHR Mulhouse et Sud-Alsace,

DECIDE :

M. Pirathees Pierre SIVARAJAH, directeur des affaires financières du GHRMSA, dispose d'une délégation de signature pour :

- les bordereaux de recettes
- les bordereaux de mandats
- les mandatements des charges de la classe 6 et l'émission des titres de recettes
- les tirages et remboursements sur emprunts et lignes de trésorerie
- les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont il a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée)
- les notes de service, concernant le secteur des affaires financières

Sont exclus du champ de la délégation :

- les marchés, contrats ou conventions,
- les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
 - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.)
- l'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Signature de M. Pirathees Pierre SIVARAJAH

SIGNE

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Pirathees Pierre SIVARAJAH, **Mme Delphine SCHATZ**, directrice des admissions-facturation, dispose de la délégation de signature pour :

- les bordereaux de recettes
- les bordereaux de mandats
- les mandatements des charges de la classe 6 et l'émission des titres de recettes
- les tirages et remboursements sur emprunts et lignes de trésorerie
- les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction des affaires financières (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée)
- les notes de service, concernant le secteur des affaires financières

Sont exclus du champ de la délégation :

- les marchés, contrats ou conventions,
- les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
 - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.)
- l'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Signature de Mme Delphine SCHATZ

SIGNE

Direction du Contrôle de Gestion

Madame Corinne KRENCKER, Directrice du GHR Mulhouse et Sud-Alsace,

DECIDE :

Mme Sandra NKONTCHO, directrice du contrôle de gestion du GHRMSA, dispose d'une délégation de signature pour tout document et courrier relevant du contrôle de gestion.

Sont exclus du champ de la délégation :

- les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.),
 - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.),
- l'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Signature de Mme Sandra NKONTCHO

SIGNE

Direction de la Facturation

Madame Corinne KRENCKER, Directrice du GHR Mulhouse et Sud-Alsace,

DECIDE :

Mme Delphine SCHATZ, directrice des admissions-facturation, dispose d'une délégation de signature pour toutes les pièces relatives aux admissions et à la facturation.

Sont exclus du champ de la délégation :

- les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.),
 - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.),
- l'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Signature de Mme Delphine SCHATZ

SIGNE

Mme Aline FERREZ, attachée d'administration hospitalière à la direction des admissions-facturation, a délégation de signature pour l'ensemble des tâches lui incombant :

- Courriers,
- Demandes de mises sous tutelle, curatelle ou de sauvegarde de justice,
- Déclarations de naissance à la mairie,
- Demandes de transport de corps avant mise en bière,
- Avis de surseoir ou de reprise des poursuites,
- En ce qui concerne l'application de la loi n° 2011-803 du 05 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, et à la loi n° 2022-46 du 22/01/2022 (article 17 portant sur Isolement-Contention), pour la signature de l'ensemble des pièces nécessaires à leur mise en œuvre.
- Titre "forfait technique" (IRM, scanner)
- Certification conforme des factures

Signature de Mme Aline FERREZ

SIGNE

Mme Adeline BRUNET, Adjoint des cadres à la direction des admissions-facturation, a délégation de signature pour l'ensemble des tâches lui incombant :

- L'ensemble des pièces et documents nécessaires au suivi des résidents et personnes hospitalisées ou hébergées au sein du Pôle de Gériatrie de Mulhouse.
- En ce qui concerne l'application de la loi n° 2011-803 du 05 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, et à la loi n° 2022-46 du 22/01/2022 (article 17 portant sur Isolement-Contention), pour la signature de l'ensemble des pièces nécessaires à leur mise en œuvre.

Signature de Mme Adeline BRUNET

SIGNE

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Aline FERREZ, **M. Olivier RICHERT**, technicien hospitalier à la direction des admissions-facturation, a délégué de signature pour l'ensemble des tâches lui incombant :

- Courriers,
- Demandes de mises sous tutelle, curatelle ou de sauvegarde de justice,
- Déclarations de naissance à la mairie,
- Demandes de transport de corps avant mise en bière,
- Avis de surseoir ou de reprise des poursuites,
- En ce qui concerne l'application de la loi n° 2011-803 du 05 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, et à la loi n° 2022-46 du 22/01/2022 (article 17 portant sur Isolement-Contention), pour la signature de l'ensemble des pièces nécessaires à leur mise en œuvre.
- Titre "forfait technique" (IRM, scanner),
- Certification conforme des factures.

Signature de M. Olivier RICHERT

SIGNE

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Aline FERREZ et M. Olivier RICHERT, **Mme Sonia STEVENS**, adjoint administratif à l'état civil, dispose d'une délégué de signature pour les demandes de transport des corps sans mise en bière et les déclarations de naissance à la mairie.

Signature de Mme Sonia STEVENS

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Aline FERREZ et Mme Adeline BRUNET, **Mme Myriam DELEVAL**, adjoint administratif, dispose de la délégué de signature pour l'ensemble des pièces et documents nécessaires au suivi des résidents et personnes hospitalisées ou hébergées au sein du pôle de gériatrie de Mulhouse.

Signature de Mme Myriam DELEVAL

SIGNE

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Aline FERREZ, Mme Adeline BRUNET et Mme Myriam DELEVAL, **Mme Fatiha BRIHOUM**, adjoint administratif dispose de la délégué de signature pour l'ensemble des pièces et documents nécessaires au suivi des résidents et personnes hospitalisées ou hébergées au sein du pôle de gériatrie de Mulhouse.

Signature de Mme Fatiha BRIHOUM

Madame Corinne KRENCKER, Directrice du GHR Mulhouse et Sud-Alsace,

DECIDE :

M. Thierry RIVAT, directeur des systèmes d'information du GHRMSA, dispose d'une délégation de signature pour tout document et courrier relevant du champ des systèmes d'information. Il dispose également de la délégation de signature pour :

- les commandes, les réceptions de matériels et logiciels et pour les factures relevant des systèmes d'information dans la limite de 20 000 euros HT.
- les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont il a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée).
- les notes de service concernant le secteur des systèmes d'information et de l'organisation

Sont exclus du champ de la délégation :

- Les marchés, contrats ou conventions,
- Les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
 - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.)
- L'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Signature de M. Thierry RIVAT

SIGNE

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. RIVAT, **M. Michaël LOCHTENBERGH**, adjoint au directeur des systèmes d'information du GHRMSA, dispose d'une délégation de signature pour :

- les commandes, les réceptions de matériels et logiciels et pour les factures relevant des systèmes d'information dans la limite de 4 000 euros HT.
- les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont il a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée).
- les notes de service concernant le secteur des systèmes d'information et de l'organisation

Signature de M. Michaël LOCHTENBERGH

SIGNE

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. RIVAT, **Mme Marylène MUSSLIN**, ingénieur hospitalier du GHRMSA, dispose d'une délégation de signature pour les commandes, les réceptions de matériels et logiciels et pour les factures relevant du système d'information dans la limite de 4 000 euros HT.

Signature de Mme Marylène MUSSLIN

SIGNE